

# 208 RACING CUP



## REGLEMENT SPORTIF 2020

N°

Version du 07 janvier 2020  
Sous réserve de validation par la FFSA

## PEUGEOT SPORT présente : LA 208 RACING CUP 2020

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

Cette coupe se déroule dans le cadre des Rencontres Peugeot Sport. Elle est organisée conformément au règlement standard des circuits asphalté.

Les épreuves prévues au dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur administratifs tels que définis par la réglementation FFSA.

En tant qu'organisateur Peugeot Sport s'assure que les conditions matérielles soient réunies pour l'organisation de cette Coupe de Marque. A ce titre Peugeot Sport définit le règlement sportif et technique de cette Coupe. La FFSA qui représente le pouvoir sportif à travers le directeur de course et le collège des commissaires sportifs est chargée de faire appliquer ces règlements. La FFSA décide seule des éventuelles sanctions sportives à appliquer en cas de litige.

Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits Asphalté et du Code Sportif International. Au même titre que le présent Règlement Sportif, tout concurrent souhaitant participer à une épreuve de la 208 Racing Cup devra avoir pris connaissance, comprendre et accepter tous les termes :

- Du Règlement Technique 208 Racing Cup
- Du Règlement Standard Circuit asphalté téléchargeable sur :  
<http://www.ffsa.org/pages/SecuriteReglementationHomologation/ReglementationSportive/Circuit.aspx?TermId=4cf9bcf4-0fae-46ad-a543-22f9282da3b4>

En s'engageant à une épreuve sur le site [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com), le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l'ensemble de ces règlements et en accepter tous les termes.

Le règlement technique fait partie intégrante de ce règlement.

**Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.**

Chaque pilote et concurrent doit être titulaire d'une licence compétition valable pour l'année en cours. Soit l'une des quatre catégories de licences F.F.S.A. suivantes :

1. Licence nationale auto - concurrent conducteur
2. Licence internationale auto - concurrent conducteur C ou B ou Junior Circuit
3. Soit d'une licence nationale ou internationale (ICC conducteur C ou ICCD) délivrée par une Autorité Sportive Nationale étrangère sous réserve que les épreuves soient inscrites au Calendrier FFSA en catégorie NPEA.
4. Soit un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA).

Pour marquer des points au championnat 208 Racing Cup, un **pilote détenteur d'une licence** étrangère doit être qualifié de pilote professionnel par son ASN.

Il doit fournir un document de son **ASN** l'autorisant à prendre part à une épreuve des RPS

Les pilotes possédant une licence étrangère, mais sans statut de pilote professionnel, ne pourront pas marquer de points à la 208 Racing Cup 2020, mais ils pourront bénéficier des primes.

Tous les concurrents réguliers, licenciés FFSA du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marquent les points correspondant. Ils toucheront, en revanche, les prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.

Un concurrent ou pilote peut participer à plusieurs disciplines des RENCONTRES PEUGEOT SPORT durant la même épreuve.

Dans ce cas, une seule inscription à une seule discipline suffit. Cependant le concurrent ou pilote doit régler les droits d'engagement à chacune des disciplines auxquelles il souhaite participer.

### 1.1 Inscription à la 208 Racing Cup

La 208 Racing Cup est ouverte aux 208 Racing Cup commercialisées par Peugeot Citroën Racing Shop.

Les inscriptions à la discipline sont ouvertes à partir du 06/01/2020 et seront validées par Peugeot Sport. Les concurrents ou pilotes peuvent s'inscrire tout au long de la saison, sous réserve des places disponibles. Les inscriptions se font exclusivement sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com).

Le calendrier de la 208 Racing Cup 2020 prévoit 6 épreuves, soit 22 courses :

DATES 2020	EPREUVES	Nombre de courses par épreuve
28 et 29 Mars	Ledenon	4
18 et 19 Avril	Val De Vienne	4
30 et 31 Mai	Charade	4
11 et 12 Juillet	Magny Cours	2
19 et 20 Septembre	Dijon	4
31 Octobre et 01 Novembre	Nogaro	4

Pour les épreuves de Lédénon, Val de Vienne, Charade, Dijon et Nogaro, 2 qualifications de 20 mn et 4 courses de 25 mn maximum seront organisées.

Pour l'épreuve de Magny Cours, 2 qualifications de 20 mn et 2 courses de 35 mn maximum seront organisées.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de modifier ce calendrier, le nombre d'épreuves, le nombre de courses par épreuve, la durée des courses en fonction des contraintes environnementales du circuit et/ou des contraintes locales

**Tous les pilotes ou concurrents qui souhaitent participer à la 208 Racing Cup doivent s'inscrire à cette discipline.**

- Le montant de l'inscription est de 850 € par pilote pour la saison. Ce montant donne droit
  - à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport
  - à une combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin
  - à un kit de vêtements

- Peugeot Sport propose également une inscription au prix de 450 €. Ce montant donne droit à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport, sans la combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin et sans le kit de vêtements.  
**Attention, le port d'une combinaison Peugeot Sport version depuis 2016** reste obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs)
- Les concurrents ou pilotes ont la possibilité de s'inscrire ponctuellement, c'est-à-dire à l'épreuve. Le montant de cette participation est fixé à 250 € et ne donne pas droit à une dotation combinaison + kit vêtements pour le pilote. Ce montant comprend la location d'une combinaison Peugeot Sport que le concurrent s'engage à porter pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs). Un chèque de caution de 800 € devra être déposé lors des vérifications administratives de l'épreuve concernée. La location de combinaisons sera possible selon les stocks disponibles
- Si le pilote est inscrit à l'année à la 308 Racing Cup ou la 208 Rally Cup, l'inscription aux Rencontres Peugeot Sport 2020 sera gratuite.
- Chaque pilote qui désire participer à la 208 Racing Cup 2020, doit s'inscrire sur le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport :

[www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com)

Et régler la somme en ligne par paiement sécurisé pour une inscription à la saison.

- **Aucune annulation d'inscription n'est acceptée.**

Tout pilote qui a gagné le classement général de la 208 Racing Cup depuis 2013 ne peut plus participer à la 208 Racing Cup les années suivantes.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser une inscription à la 208 Racing Cup 2020 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

La participation à des Essais Privés, sous quelque forme que ce soit, organisés 8 jours avant l'épreuve concernée des Rencontres Peugeot Sport, est interdite. Tout pilote qui aurait roulé sur une 208 Racing Cup commercialisée par Peugeot Citroën Racing Shop, 8 jours avant l'épreuve des Rencontres Peugeot Sport (le début de l'épreuve étant le Samedi), se verra refuser son engagement à l'épreuve concernée. Des membres de Peugeot Sport seront habilités aux contrôles et le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport sera seul juge pour constater tout manquement à l'obligation de cet article.

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport se réserve le droit d'ajouter des sanctions à tous contrevenant à cet article.

## 1.2 Engagement aux épreuves – Dates Limites - Procédure

Tout pilote ou concurrent qui désire s'engager à une ou plusieurs épreuves de la 208 Racing Cup doit être inscrit au préalable à la discipline

**Montants des droits d'engagement aux épreuves de la 208 Racing Cup 2020 : 450 € TTC**

Les engagements resteront au tarif déterminé ci-dessus jusqu'à la semaine précédant le dernier jour de l'épreuve à 00h00

Soit :

DATES 2020	EPREUVES	<b>Date limite d'engagement</b> (jusqu'à 00h00)
29 Mars	Ledenon	Dimanche 22 Mars
19 Avril	Val De Vienne	Dimanche 12 Avril
31 Mai	Charade	Dimanche 24 Mai
12 Juillet	Magny Cours	Dimanche 05 Juillet
20 Septembre	Dijon	Dimanche 13 Septembre
01 Novembre	Nogaro	Dimanche 25 Octobre

Passée cette échéance, l'engagement aux épreuves sera possible avec une majoration du tarif initial de 100€ et sous réserve d'acceptation.

Les engagements seront définitivement clos le Jeudi de la semaine de l'épreuve à 12h00 (midi).

- **Chaque pilote ou concurrent qui désire s'engager à une épreuve, doit s'engager sur** le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport, avant la date limite mentionnée ci-dessus.
- **La somme correspondant à l'engagement de la voiture doit être payée en ligne par paiement sécurisé**, avant la date limite mentionnée ci-dessus.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser un engagement à la 208 Racing Cup pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

En cas de désistement, le pilote ou concurrent sera dans l'obligation de fournir à Peugeot Sport un courrier en demandant le remboursement avant la fermeture des vérifications administratives. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas des véhicules 208 participant à la 208 Racing Cup et au Relais 208, aucun remboursement ne sera possible si la voiture est endommagée en 208 Racing Cup et ne peut pas participer au Relais 208 et inversement.

Dès son engagement effectué, le concurrent devra impérativement commander ses pneumatiques auprès du fournisseur officiel agréé par Michelin Compétition :

AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING  
 François DOUZON  
[f.douzon@auvergnepneumatiques.com](mailto:f.douzon@auvergnepneumatiques.com)

A chaque épreuve, PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes/concurrents « Invité PEUGEOT SPORT » toutes licences autorisées. Ce ou ces pilotes/concurrents sont obligatoirement qualifiés pour prendre part à toutes les courses qui figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de points ni de prix.

### 1.3 - Responsabilité

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent.

Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant aux épreuves devront avoir un **comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie** des formules de promotion de Peugeot Sport.

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des formules organisées par Peugeot Sport

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou **de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à l'exclusion** immédiate de la formule.

#### 1.4 - Communication

Pour les communications individuelles :

PEUGEOT SPORT communique avec ses concurrents, pilotes et teams des RENCONTRES PEUGEOT SPORT par l'intermédiaire de leur boîte e-mail déclarée lors de leur inscription.

Les informations générales sont également disponibles sur le site internet dédié (le même que pour les inscriptions et engagements) sur simple consultation : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com).

#### 1.5 - Vérifications Administratives et Techniques / Briefings

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, chaque concurrent ou pilote engagé à une épreuve doit obligatoirement se soumettre, durant les horaires définis pour chaque discipline, aux vérifications administratives, aux vérifications techniques et aux briefings obligatoires avant chaque épreuve.

##### Vérifications techniques :

Tout pilote participant à une épreuve, doit obligatoirement porter l'équipement du pilote tel que défini à la réglementation FFSA.

L'ensemble des équipements doivent être conforme en tous points à la réglementation FFSA.

Se référer à la réglementation FFSA disponible sur le site internet de la FFSA

Le port de la combinaison fournie par Peugeot Sport est obligatoire à partir des Essais Qualificatifs

Les concurrents ou pilotes sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves, dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis à Peugeot Sport.

L'enregistrement des pneumatiques de la 208 Racing Cup doit être effectué, en une seule fois, au début des vérifications techniques. **A l'exception des concurrents sélectionnés pour la mise en Parc Fermé Pneumatiques (voir article 4.2).**

Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques d'avant épreuve sont autorisées à prendre part à celle-ci et uniquement sous le numéro de course du concurrent ou pilote contrôlé, à l'exception du cas où le véhicule participe également au Relais 208. Dans ce cas, la même Peugeot 208 sera engagée sous deux numéros de course dont le changement sera à la charge du concurrent lorsqu'il changera de discipline.

Dans tous les cas, il est interdit de changer de voiture en cours d'épreuve. Toute infraction à ces règles entraîne la disqualification à l'épreuve

## ARTICLE 2 - ASSURANCE

### **Assurance de l'épreuve :**

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

#### Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent Peugeot Sport et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, Libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la juridiction des officiels de l'épreuve dès le début de celle-ci.

#### Assurance des Voitures :

Les concurrents et pilotes doivent souscrire à minima à une assurance responsabilité civile et ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès d'une société spécialisée.

### ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

#### 3.1 - Contrefaçon

Les concurrents et pilotes sont tenus d'utiliser les pièces d'origine AUTOMOBILES PEUGEOT et PEUGEOT SPORT. Tout contrevenant sera disqualifié

#### 3.2 - Pilotes

Deux pilotes peuvent également participer à la 208 Racing Cup avec la même voiture, en se partageant les 2 ou 4 courses d'une épreuve. Ils doivent impérativement s'inscrire individuellement sur le site Internet.

Pour chaque véhicule, lorsqu'il n'y a qu'un seul pilote, doit être défini un nom de pilote, devant être obligatoirement une personne physique.

A partir du moment où deux pilotes participent à la 208 Racing Cup sur le même véhicule, le nom du team exploitant le véhicule doit être apposé sur les plaques numérotiques conformément au Plan d'Identification 2020.

La 208 Racing Cup est un championnat de pilote et non un championnat d'équipage.

### ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

#### 4.1 - Voitures admises / Echappement / Equipement

La participation à la 208 racing Cup est réservée aux PEUGEOT 208 Racing Cup vendues par PEUGEOT SPORT, équipées des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. et conformes au règlement technique 2020 de la 208 Racing Cup.

#### Acquisition de données / Radio / Equipement :

Tout système d'acquisition de données stand-pilote est interdit ainsi que la télémétrie moteur, y compris dans le sens voiture-stand.

Seule la communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée.

Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

Peugeot Sport est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

Peugeot Sport pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

## 4.2 - Pneumatiques / Limitation / Règlementation

### Pneumatiques :

Il **est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN Pilot Sport 3 205/45-R16 87W** commercialisés par Auvergne Pneumatiques Racing, marqués du sigle APR. Le concurrent devra préalablement commander ses pneumatiques auprès de ce fournisseur.

**Les pneumatiques neufs nécessaires pour les Essais Qualificatifs et les courses d'une épreuve** devront obligatoirement être approvisionnés et montés au camion MICHELIN Compétition **présent sur le circuit de l'épreuve en cours.**

PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatiques et de modifier l'allocation pneumatique ci-dessus, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par Michelin ou de tout autre raisons.

### Limitation :

#### Pneumatiques sur le train avant :

2 pneumatiques neufs + 2 pneumatiques enregistrés par voiture sur une épreuve précédente, marqués du sigle APR, seront obligatoirement utilisés sur les roues avant pendant toute la durée de l'épreuve à partir des qualifications. Pour la première épreuve de la saison à laquelle le concurrent participe, 4 pneumatiques neufs devront être obligatoirement marqués.

Les deux pneumatiques neufs devront être utilisés à partir des qualifications et pour l'ensemble des séances qualificatives, c'est-à-dire à la fin de la dernière qualification

Pour les épreuves de Charade et Dijon, 4 pneumatiques neufs devront être obligatoirement marqués.

#### Pneumatiques sur le train arrière :

L'allocation des pneumatiques sur le train arrière est libre.

NB : L'utilisation de pneumatiques arrière (non enregistré) sur le train avant est interdite.

#### Opération de marquage des pneumatiques :

Pour chaque voiture il est obligatoire de procéder à l'opération de marquage en début de vérifications techniques d'avant épreuve. Pour chaque voiture, la totalité des pneumatiques à marquer doit être présentée en une seule fois, **à l'exception des dix premiers au championnat à l'issue de l'épreuve précédente, qui devront suivre la procédure de mise en Parc Fermé Pneumatiques (voir ci-après) et qui pourront placer leurs 2 pneumatiques sélectionnés d'une épreuve précédente, qu'ils souhaitent utiliser pour l'épreuve concernée, en Parc Fermé Pneumatiques le Vendredi soir de 18h00 à 18h30, si ils le souhaitent, à l'exception de l'épreuve de Magny Cours.**

Cette opération sera réalisée par Peugeot Sport et devra obligatoirement être organisée pendant les vérifications techniques d'avant épreuve.

Seuls les pneumatiques ayant subi l'opération de marquage effectuée par Peugeot Sport, peuvent être utilisés sur le train avant. L'utilisation d'un pneumatique non enregistré sur le train avant sera considérée comme une non-conformité technique.

Attention : Le concurrent est responsable de la présence des étiquettes de marquage sur ses pneumatiques utilisés en course ou en qualification. Il devra s'assurer que ses pneumatiques possèdent ces étiquettes à tout moment de l'épreuve et sera responsable en cas d'absence de l'une de ces dernières. Le concurrent devra notamment s'assurer qu'au moment de récupérer son véhicule à la fin du Parc Fermé, les étiquettes de marquage soient présentes et lisibles sur les pneumatiques



avant de leur 208 Racing Cup. Aucune contestation ne sera recevable et aucun pneumatique supplémentaire ne sera ré-attribué.

#### Pneumatiques retenus

A l'issue de cette opération de marquage et pour les 10 premiers du classement général après l'épreuve précédente, tous les pneumatiques enregistrés par le concurrent ou pilote sont mis en parc fermé pneumatiques par PEUGEOT SPORT

Tous ces pneus sont rendus aux pilotes, pour être montés sur la voiture, à H-30 minutes de la pré-grille de la première séance d'essais qualificative.

Pour l'épreuve de Magny Cours, les pneumatiques seront également retenus à l'issue des essais qualificatifs et seront rendus aux pilotes, pour être montés sur la voiture, à H-30 minutes de la pré-grille de la première course

Tout retard fera l'objet d'un rapport au Directeur de Course.

Ces pneus sont à retirer au Parc Fermé pneumatiques, à un emplacement prédéterminé par Peugeot Sport.

Pour la première épreuve, cette opération est effectuée sur une liste de pilotes déterminés par tirage au sort avant les vérifications techniques.

#### Réglementation :

- Au départ de la première séance d'essais qualificatifs, les pneumatiques neufs du meeting doivent être utilisés sur le train avant. Ces pneus devront être utilisés jusqu'à la fin de la dernière séance d'essais qualificatifs.
- À chaque départ des courses, les roues avant et arrière doivent être en conformité avec la réglementation actuelle relative à l'usure des pneumatiques (voir ci-dessous).

#### A tout moment de l'épreuve :

La profondeur des rainures ne devra pas être inférieure à 1,6 mm. Le contrôle s'effectuera transversalement sur 3 rangées consécutives d'indicateurs d'usure (témoins). Sur ces 3 rangées, si un témoin d'usure est entamé, le pneumatique sera déclaré non conforme. En cas de doute, le contrôle pourra être réalisé avec une jauge de profondeur.

En pré-grille : Aucune toile ne doit apparaître, ni aucune déchirure sur les flancs.

Le concurrent doit s'assurer de participer à l'intégralité de l'épreuve avec l'allocation pneumatique déterminée ci-dessus. Le remplacement d'un pneumatique ne sera autorisé qu'en cas de force majeure (crevaison avérée, apparition de toile...). Le concurrent devra prendre en considération les préconisations de Michelin Compétition pour régler son véhicule et arriver au terme de l'épreuve avec le quota de pneumatique prédéterminé.

#### Remplacement des pneumatiques : (en cas de crevaison, plat etc...)

- Pneumatique avant : le remplacement est possible par un pneumatique enregistré sur une épreuve précédente sous la ou les conditions suivantes :
  - o Pour remplacer un pneumatique, le concurrent ou pilote devra préalablement en informer le Commissaire Technique Responsable Peugeot Sport qui constatera l'état du pneumatique.
  - o Le Commissaire Technique Peugeot Sport, après s'être assuré de la présence du marquage d'une épreuve précédente, donnera ou non son accord pour le remplacement.

- o Si l'autorisation est donnée, le concurrent ou pilote aura exceptionnellement l'autorisation d'utiliser un pneumatique enregistré sur une épreuve précédente, Le pneumatique déclaré hors service sera démuné de son marquage.
  - o Le constat de l'état du pneumatique pourra également être effectué en Parc Fermé à l'issue des Essais Qualificatifs ou courses
  - o Le concurrent ou pilote devra informer le commissaire technique de la détérioration de son pneumatique au plus tard avant la fin du Parc Fermé.
  - o Pour la première épreuve auquel le concurrent ou pilote participe, le concurrent ou pilote devra présenter au commissaire technique un pneumatique d'usure équivalente
  - o Dans tous les cas, aucun pneumatique neuf ne sera réattribué
  - o Attention : Le concurrent ou pilote devra donc s'assurer de disposer de pneumatiques enregistrés sur une épreuve précédente en nombre suffisant pour pouvoir appliquer cette procédure
- Pneumatique arrière : le remplacement est libre.
- Il est interdit d'intervertir des pneumatiques sur le même train et du train arrière vers le train avant pendant et entre des séances d'essais qualificatifs ou courses, sauf cas de force majeure avec l'autorisation du commissaire technique PEUGEOT SPORT. Conformément à la Réglementation Générale F.F.S.A. des Circuits, les opérations de contrôle et de baisse des pressions des pneumatiques sont autorisées dans la voie des stands. Les opérations de mise en pression des pneumatiques sont autorisées mais à l'intérieur d'un stand

L'utilisation de tout système chauffant est interdite. Toutes modifications des pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) sont interdites.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation.

#### 4.3 – Plombage et révision moteur

Deux types de dispositifs de sécurité sont prévus par les Règlements technique (Article 4.2) et sportive de la 208 Racing Cup :

- Les plombages et puce RFID apposés par Peugeot Citroën Racing Shop sur les moteurs neufs de 208 Racing Cup nécessaires à certains concurrents (voir conditions ci-dessous) pour pouvoir participer à la 208 Racing Cup, appelés "plombages".
- Les scellés adhésifs apposés par le Commissaire Technique Peugeot Sport en fonction des besoins, appelés "scellés"

##### Procédure plombages / puce RFID

Les 10 premiers concurrents classés à la 208 Racing Cup 2019, ainsi que les 5 premiers concurrents classés lors des éditions de la 208 Racing Cup depuis 2013, devront participer aux épreuves de 208 Racing Cup et présenter lors des Vérifications Administratives, un moteur 208 Racing Cup acheté chez Peugeot Citroën Racing Shop et possédant les plombages moteur 2020. Peugeot Sport se réserve le droit d'ajouter à cette liste d'autres concurrents, sans avoir à en fournir le motif, y compris en cours de saison.

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport tiendra à jour une liste non exhaustive des concurrents concernés par la réglementation ci-dessus et la mettra à disposition des concurrents sur simple demande. Cette liste (en annexe du Règlement) est appelée « Liste des pilotes assujettis au plombage moteur 208 Racing Cup 2020 ».

Il est interdit de retirer les plombages **d'un moteur plombé.**

Tout concurrent présentant au vérification technique un moteur commercialisé par Peugeot Citroën Racing Shop normalement plombé, et qui aurait été déplombé se fera refuser de **participer à l'épreuve.**

#### Procédure scellés

Les commissaires techniques peuvent procéder à des opérations de pose de scellés adhésifs à tout moment de l'épreuve. Ces scellés ont pour but de s'assurer que le matériel utilisé est bien le même pendant toute la durée de l'épreuve et n'ont en aucun cas valeur de conformité. Ces scellés devront rester intacts jusqu'à l'autorisation des Commissaires Techniques Peugeot Sport de les retirer. Sur les véhicules ayant fait l'objet d'une opération de pose de scellés, les scellés seront vérifiés pendant et après l'épreuve conformément à l'article « Contrôles techniques »

Lors d'un meeting, la suppression d'un scellé ne pourra se faire qu'après vérification et accord d'un commissaire technique. Si une pièce est remplacée, la pièce initialement montée pourra être prélevée pour contrôle. Un nouveau scellé sera apposé, immédiatement après intervention, par un commissaire technique.

Entre 2 épreuves, si des scellés sont présents, une demande pour les retirer doit être faite au commissaire technique. Cette demande doit être faite sur l'adresse e-mail suivante : hervehen17@gmail.com. Le concurrent devra attendre une confirmation écrite du Commissaire Technique (par e-mail) pour procéder à l'enlèvement des scellés.

Suite à la demande, sera donné en retour un numéro d'accord pour autorisation de supprimer les scellés. En cas d'omission du respect de cette procédure et en cas de constat lors des Vérifications Techniques, un rapport sera adressé au Collège des Commissaires Sportifs.

#### Contrôle

La présence et l'état des plombages et scellés sont de la responsabilité du concurrent et du pilote. L'absence ou la détérioration d'un plombage ou scellé entraînera obligatoirement une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, nonobstant la décision du Collège des Commissaires Sportifs. La présence des plombages et scellés officiels Peugeot Sport n'est qu'une présomption de conformité. En aucun cas ils ne garantissent la conformité du véhicule.

En cas de non-conformité constatée, la présence des plombages et des scellés ne pourra être utilisé comme un argument de défense.

Il est interdit de mettre un matériau ou substance quelconque autour ou sur les plombages et scellés. De par sa seule présence sur un matériel, tout dispositif ou artifice permettant ou facilitant un **démontage, ou la séparation, d'une manière frauduleuse, d'un ou plusieurs éléments protégés** par des plombages ou scellés officiels sera passible de sanctions sportives.

Seul ORECA Moteur, et /ou tout autre partenaire motoriste désigné par Peugeot Sport, sont autorisés à réviser les moteurs plombés par Peugeot Citroën Racing Shop.

## 4.4 Carburant / Lubrifiant

### Carburant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement de l'essence « Super sans plomb 98 »

Les caractéristiques de ce carburant doivent pouvoir être retrouvées lors des contrôles.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

### Lubrifiant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les lubrifiants de la société TOTAL conformément au Règlement Technique.

#### 4.5 Poids en condition de course.

Le poids en condition de course est le poids d'une 208 Racing Cup à tout moment d'une épreuve, avec son pilote et son équipement.

Le poids minimum en condition de course de la 208 Racing Cup est de 1040 kg (mille quarante kilogrammes)

Ce poids s'entend dans l'état de la voiture, en fin de l'épreuve, qualifications ou courses.

Le règlement technique définit les modalités d'adaptation à ce poids.

En cas de non-respect de ce poids le concurrent et le pilote encourent une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Dans le cas d'une participation à la 208 Racing Cup avec plusieurs pilotes sur le même véhicule, c'est le poids avec le pilote le plus léger qui sera pris en considération. Le cas échéant, le véhicule devra donc avoir les lests nécessaires pour être exploité avec le poids de course déterminé par le pilote le plus léger de l'équipage concerné. Les Commissaires Techniques pourront sceller les lests, si ils le souhaitent dans le cadre des Vérifications Techniques.

Peugeot Sport se réserve le droit de modifier ce poids de course en cours d'année et ce, dès la première épreuve.

## ARTICLE 5 - PUBLICITE

### 5.1 – Identification / Nom du pilote / Numéro de course de la voiture / Caméra embarquée

#### Pilote :

Chaque pilote inscrit doit obligatoirement porter, sur toutes les épreuves, une combinaison et des vêtements identifiés aux couleurs 2020 de PEUGEOT SPORT et de ses partenaires TOTAL et MICHELIN qui comportent tous les logotypes conformément au plan d'identification de la saison en cours.

Si toutefois, malgré les contrôles, un concurrent ou un pilote ne portait pas une combinaison Peugeot Sport et ses partenaires 2020, celui-ci pourrait se voir refuser le départ des essais qualificatifs ou courses ainsi que l'accès au podium et /ou à toute cérémonie officielle. De plus, les points et prix ne pourraient être attribués.

#### Voiture :

Les concurrents ou pilotes doivent obligatoirement apposer sur leur voiture les publicités, conformément au plan d'identification.

A chaque voiture, il est attribué un numéro de course identique au numéro d'inscription du concurrent à la discipline. Ce numéro, inclus entre 1 et 84, (à l'exception du numéro 13) est à choisir parmi les numéros disponibles.

Seuls les numéros de course respectant la police fournie par PEUGEOT SPORT doivent être apposés sur les vitres du véhicule, conformément au plan d'identification.

Seuls les noms respectant la police fournie par PEUGEOT SPORT doivent être apposés sur les emplacements des plaques, conformément au plan d'identification.

Dans le cas d'une participation à plusieurs pilotes pour une même épreuve, c'est le nom du team qui devra être apposé sur les emplacements des plaques numérollogiques.

En début de saison, ou à la première épreuve à laquelle le pilote participe, un jeu de stickers, de noms et de numéros de course sera mis à disposition des pilotes.

Attention, le concurrent est responsable du respect du plan d'identification 2020 et il doit donc s'assurer d'avoir en nombre suffisant des noms de pilotes ou de teams sur l'épreuve concernée. Les stickers Peugeot Sport et ceux des partenaires des Rencontres Peugeot Sport sont disponibles à la structure réceptive Peugeot Sport. En revanche, toutes demandes supplémentaires, en dehors d'une première participation, de stickers de numéros de course, de pilotes ou de teams devra expressément être formulées par e-mail auprès de : [patrick@signature-team.com](mailto:patrick@signature-team.com) au minimum 7 jours avant le début de l'épreuve (le Vendredi de l'épreuve).

Aucune modification d'aucun élément d'identification, de quelle nature que ce soit, n'est admise.

#### Exploitation

L'inscription à la 208 Racing Cup entraîne le droit pour la société PEUGEOT et ses partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent, en aucun cas, être concurrentielles à celles de PEUGEOT SPORT et à celles de ses partenaires TOTAL et MICHELIN.

Tout pilote ou concurrent ne tenant pas compte très attentivement de cet article et de ses alinéas se verra refuser le départ des essais qualificatifs et/ou des courses.

#### Caméras embarquées

Une caméra embarquée est obligatoire dans chaque voiture et les images pourront être utilisée/consultée par le responsable des Rencontres Peugeot Sport, le directeur de course ou le **collège des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve**. Le concurrent a obligation de fournir ces images aux officiels et/ou aux responsables de Peugeot Sport sur simple demande.

Utilisation de la caméra embarquée :

- Les concurrents et pilotes doivent s'assurer que les caméras embarquées soient toujours en état de fonctionnement (charge de la batterie, capacité de la carte mémoire, etc) et doivent systématiquement enregistrer les qualifications et les courses.
- Les images devront permettre de visualiser en même temps la piste et les mains du pilote sur le volant
- Il est précisé de débiter l'enregistrement au minimum à partir de la sortie de la Pit Lane pour la mise en grille de chaque course de chaque épreuve de la saison 2020 de la 208 Racing Cup, de manière à assurer le bon fonctionnement du dispositif prévu.
- Suivi de la traçabilité : les cartes mémoire peuvent-être saisies à tout moment par Les Officiels (Direction de Course, Collège...) et/ou le Responsable de la 208 Racing Cup, le contenu de la ou des cartes identifiées au Numéro de course du concurrent et/ou pilote doit pouvoir être vérifié en sa présence. Les caméras et cartes SD devront être identifiées avec le numéro de course du concurrent. En cas de double programme avec le même véhicule, le concurrent devra s'assurer de la disponibilité des cartes SD et de la capacité en énergie de la caméra. Si besoin, il devra posséder une 2ème carte SD, voir une deuxième caméra. Aucune absence d'image ne sera tolérée, même en cas de double programme par le véhicule.

- Les enregistrements devront rester à la disposition du directeur de course et / ou du responsable de la 208 Racing Cup, durant la durée du Parc Fermé après la fin des courses.
- Si le concurrent venait à manquer à cette obligation, son véhicule fera l'objet d'une non-conformité technique qui sera sanctionnée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

Les responsables Peugeot Sport se réservent le droit d'utiliser les images embarquées à des fins de promotion de la 208 Racing Cup.

## ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 - Paddock

Les teams seront placés dans le paddock sous la responsabilité de l'organisation du circuit de l'épreuve concernée. Les concurrents devront respecter le règlement intérieur du circuit et les horaires d'ouverture du paddock qui leurs seront communiqués dans les informations spécifiques adressées par e-mail à chaque épreuve et disponibles sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport.

## ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Toutes les courses qui constituent une épreuve de la 208 Racing Cup sont des courses de vitesse d'une durée maximum de 25 minutes chacune (35mn pour l'épreuve de Magny Cours) qui se déroulent sur une distance comprise entre 50 et 80 kilomètres (à l'exception de l'épreuve de Magny Cours), calculée en nombre de tours en fonction de la longueur de chaque circuit.

Est déclaré vainqueur le pilote en tête de la course qui franchit la ligne d'arrivée au terme du nombre de tours fixés ou à un nombre de tours inférieur si la durée de la course est révolue.

Le départ de chacune de ces courses s'effectue arrêté en procédure allégée, selon le règlement standard des circuits « asphalte ».

### 7.1 - Contrôles Techniques / Parc Fermé

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, les concurrents et pilotes des RENCONTRES PEUGEOT SPORT sont soumis à la juridiction de l'épreuve à laquelle ils participent. A l'issue de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course, les voitures doivent se rendre immédiatement en parc fermé.

### 7.2 - Chronométrage

Seuls les temps relevés par le chronométrage officiel de l'épreuve sont pris en compte. Toute réclamation devra obligatoirement être, au préalable, transmise au « Relation Concurrent » qui se chargera de communiquer la demande au responsable du chronométrage.

Chaque voiture doit être équipée d'un transpondeur figurant dans la liste des transpondeurs autorisés et monté selon le schéma ci-dessous.

### Liste des transpondeurs autorisés



Mylaps CAR X2  
(DP ou Rechargeable)

Modèle rechargeable sur 220V AC ou alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 3 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC



AMB TRANX 260 CAR DP

Modèle alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 260 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC

Tout concurrent et pilote, dont la voiture n'est pas équipée de ces transpondeurs en bon état de fonctionnement, ne peuvent prétendre être chronométrés aux épreuves des Rencontres Peugeot Sport.

Tout système d'acquisition de données embarqué est interdit, y compris les cellules nécessaires à son fonctionnement.

Schéma de montage du transpondeur (exemple avec le modèle AMB TRANSX 260 CAR Battery)



Le transpondeur doit être fixé dans le passage de roue avant droit en position verticale et dans le sens indiqué par le constructeur (mylaps).

Attention : position en avant de l'axe de roue obligatoire

Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement en permanence.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur, auprès du Responsable Administratif.

Les transpondeurs loués doivent être restitués au Responsable Administratif, à la fin de l'épreuve. Le non-respect de cette règle entraîne l'encaissement du dépôt de garantie.

### 7.3 - Déroulement de l'épreuve

A chaque épreuve, 4 courses sont organisées, à l'exception de l'épreuve de Magny Cours. 2 pilotes maximum pourront participer à une épreuve de la 208 Racing Cup.

Pour les épreuves de Lédénon, Val de Vienne, Charade, Dijon et Nogaro, la première session d'essais qualificatifs déterminera la grille de départ de la Course 1 ; la deuxième session d'essais qualificatifs déterminera la grille de départ de la course 3.

Pour toutes les épreuves, les grilles de départ des courses 2 et 4 seront déterminées par les temps chronométrés effectués lors de la session d'essais qualificatifs 1 (pour la course 2) et 3 (pour la course 4), à l'exception des 10 premiers concurrents classés à la course 1 ou 2 qui verront leur place de grille de la Course 2 ou 4 inversée, par rapport à leur classement final de la Course 1 ou 3. Les concurrents non classés dans les 10 premiers des courses 1 et 3 partiront, à la suite des 10 premiers, selon le principe décrit ci-dessus, dans l'ordre des résultats de la 1<sup>ère</sup> séance d'Essais Qualificatifs pour la course 2 et dans l'ordre des résultats de la 2<sup>ème</sup> séance d'Essais Qualificatifs pour la course 4.

#### Exemple pour la course 2 :

- Le 1er de la Course 1 démarrera 10ème de la Course 2
- Le 2ème de la Course 1 démarrera 9ème de la Course 2
- Le 3ème de la Course 1 démarrera 8ème de la Course 2
- Le 4ème de la Course 1 démarrera 7ème de la Course 2
- Le 5ème de la Course 1 démarrera 6ème de la Course 2
- Le 6ème de la Course 1 démarrera 5ème de la Course 2
- Le 7ème de la Course 1 démarrera 4ème de la Course 2
- Le 8ème de la Course 1 démarrera 3ème de la Course 2
- Le 9ème de la Course 1 démarrera 2ème de la Course 2
- Le 10ème de la Course 1 démarrera 1er de la Course 2
- Les autres concurrents partiront à la suite selon les résultats de la 1ère séance d'Essais Qualificatifs

Ce principe s'applique pour la constitution de la grille de départ de la course 4

Lors de leur engagement à l'épreuve, dans le cas où le même véhicule est partagé par 2 pilotes, ces derniers devront nommer le pilote A et le pilote B. Tous les pilotes inscrits sur le même véhicule doivent participer aux Essais Qualificatifs.

- Le pilote A participera à la 1<sup>ère</sup> séance d'Essais Qualificatifs et prendra le départ de la Course 1 et 2
- Le pilote B participera à la 2<sup>ème</sup> séance d'Essais Qualificatifs et prendra le départ de la Course 3 et 4

Pour l'épreuve de Magny Cours, 2 courses de 35mn seront organisées. Les grilles de départ des courses 1 et 2 seront déterminées par les temps chronométrés effectués lors de la session d'essais qualificatifs 1 (pour la course 1) et 2 (pour la course 2).

Le départ de chaque course est donné selon la procédure « Départ arrêté » en procédure allégée. Peugeot Sport se réserve le droit de faire appliquer par la direction de course une procédure de départ normale.

### 7.4 - Pré Grille

Pour les Essais Qualificatifs, la pré-grille s'effectue 30 minutes avant le départ de ces Essais



Pour les courses, la pré-grille s'effectue 25 minutes avant le départ de la course.

Les concurrents qui arriveront en pré-grille après l'heure de fermeture pourront prendre le départ, mais depuis les stands après le passage du peloton à l'extinction des feux à condition que la grille ne comporte pas de suppléants.

## ARTICLE 8 - PENALITES

Toutes les sanctions ou pénalisations sont infligées par le collège des commissaires sportifs et/ou par la direction de course. Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

Si le concurrent et/ou pilote est exclu définitivement d'une discipline pour la saison en cours, il perd tous les points acquis dans la discipline concernée et ne peut plus participer aux épreuves de l'année en cours, dans cette discipline

Si le concurrent et/ou pilote est disqualifié d'une course, le collège des commissaires sportifs décidera de l'impact sur le reste de l'épreuve. Il ne peut prétendre à aucune attribution de points ni de dotation pour la course dont il a été exclu.

## ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

### 10.1 - Attribution des points et prix à chaque épreuve

A chaque épreuve, chacune des courses, en fonction de son classement scratch, donne lieu à une attribution de points et de prix selon le tableau ci-après sous réserve d'avoir parcouru 75 % de la distance.

<u>CLASSEMENT PAR COURSE</u>		<u>PRIX PAR COURSE</u>
<u>PLACE</u>	<u>POINTS</u>	-
<u>1<sup>er</sup></u>	<u>20</u>	<u>600 €</u>
<u>2<sup>ème</sup></u>	<u>15</u>	<u>450 €</u>
<u>3<sup>ème</sup></u>	<u>12</u>	<u>300 €</u>
<u>4<sup>ème</sup></u>	<u>10</u>	<u>250 €</u>
<u>5<sup>ème</sup></u>	<u>8</u>	<u>200 €</u>
<u>6<sup>ème</sup></u>	<u>6</u>	<u>150 €</u>
<u>7<sup>ème</sup></u>	<u>5</u>	<u>100 €</u>
<u>8<sup>ème</sup></u>	<u>4</u>	<u>100 €</u>
<u>9<sup>ème</sup></u>	<u>3</u>	-
<u>10<sup>ème</sup></u>	<u>2</u>	-
<u>11<sup>ème</sup> à 20<sup>ème</sup></u>	<u>1</u>	-

- Le pilote ayant réalisé la Pole Position marque 1 point Bonus supplémentaire. (Cette règle ne s'applique pas pour les courses 2 et 4 des épreuves de Lédénon, Val de Vienne, Charade, Dijon et Nogaro)
- Le pilote ayant réalisé le Meilleur Tour en course marque 1 point Bonus supplémentaire.

Dans le cas d'un déclassement intervenant après la diffusion officielle des résultats, tous les pilotes suivants remontent d'un cran pour l'attribution des points et prix à l'exception des points bonus qui ne sont pas réattribués.

Ces points et prix sont attribués selon les résultats officiels définitifs de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvés et signés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Tous les pilotes régulièrement inscrits devront renseigner, lors de leur inscription par internet la zone concernant le versement des prix (Nom du bénéficiaire des prix)  
De plus ils devront fournir un RIB, lors de leur première participation, pour le versement de ces prix.

Les primes doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignement de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer ...) Peugeot Sport n'effectuera aucune relance.

#### Classement "Junior" (Jusqu'à 21 ans) :

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à la 208 Racing Cup et nés après le 31 Décembre 1998 sont automatiquement inscrits au classement « Junior ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie Junior. Peugeot Sport se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 3 pilotes sont inscrits dans cette catégorie. **Un concurrent vainqueur du classement Junior de la 208 Racing Cup depuis 2013 perd sa qualité de pilote Junior, même s'il rentre dans les critères d'âge cités auparavant.**

#### Classement "Gentleman" (A partir de 50 ans) :

Tous les pilotes, régulièrement inscrits à la 208 Racing Cup et nés avant 1970 ou en 1970 sont automatiquement inscrits au classement « Gentleman ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie "Gentleman".

Peugeot Sport se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 3 pilotes sont inscrits dans cette catégorie.

Classement général spécifique aux pilotes « Gentleman » :

**En plus des points marqués au classement général, les pilotes « Gentleman » marquent les points suivants :**

Classement	
PLACE	Points
1 <sup>er</sup>	20
2 <sup>ème</sup>	15
3 <sup>ème</sup>	12
4 <sup>ème</sup>	10
5 <sup>ème</sup>	8
6 <sup>ème</sup>	6
7 <sup>ème</sup>	5
8 <sup>ème</sup>	4
9 <sup>ème</sup>	3
10 <sup>ème</sup>	2
11 <sup>ème</sup>	1
12 <sup>ème</sup>	1
13 <sup>ème</sup>	1
14 <sup>ème</sup>	1
15 <sup>ème</sup>	1
16 <sup>ème</sup>	1
17 <sup>ème</sup>	1
18 <sup>ème</sup>	1
19 <sup>ème</sup>	1
20 <sup>ème</sup>	1

Le classement du championnat « Gentleman » est l'addition des points acquis au classement général de la course, et des points acquis au classement « Gentleman »

## 9.2 – Ex-Aequos

En fin d'année, les ex-aequos sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de première place puis le nombre de deuxième place, etc. S'il existe encore des ex-aequos ils sont départagés par la qualité de leur place lors de la première course disputée conjointement.

## ARTICLE 11 - PRIX

### 11.1 - Remise des Coupes

A chaque course sont récompensés :

- Les 3 premiers pilotes classés du classement général
- Les 3 premiers pilotes du classement « Junior »
- Le 3 premiers pilotes du classement "Gentleman"

### 11.2 - Prix de fin d'année

#### 11.2.1 Classement final 208 Racing Cup

Sera déclaré vainqueur de la 208 Racing Cup 2020, le pilote qui détiendra le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière épreuve de la saison.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte et donne lieu à une attribution de prix selon le tableau ci-après :

PRIX FIN D'ANNEE	
PLACE	Euros
1er	Le prêt d'une 308 Racing Cup * + frais d'inscription à la saison sur l'année 2021 pour participer à la 308 Racing Cup 2021 + Statut de pilote Peugeot Sport
2ème	3 000 € en bons d'achat boutique
3ème	1 500 € en bons d'achat boutique

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer ...) Peugeot Sport n'effectuera aucune relance.

\* valide seulement si Peugeot Sport organise une série 308 Racing Cup en 2021 dans le cadre du championnat de France des circuits

#### 11.2.2 Classement final 208 Racing Cup – Classement "Junior" (Jusqu'à 21 ans)

Sera déclaré vainqueur du classement Junior de la 208 Racing Cup 2020, le pilote qui détiendra le plus grand nombre de points dans ce classement à l'issue de la dernière épreuve de la saison, après addition des points marqués lors de chacune des courses de la 208 Junior Cup de la saison 2020.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte et le premier gagnera une bourse de 10 000 € destinée à participer au financement de la saison complète de 308 Racing Cup 2021.

Ce prix sera ramené à une bourse de 5 000 € si le lauréat opte pour disputer la saison complète en 208 Racing Cup 2021.

Ces prix ne sont pas attribués si le concurrent est le vainqueur du classement général de la 208 Racing Cup

Ce classement sera organisé sous réserve qu'il y ait un minimum de 3 pilotes inscrits à la saison et le prix de fin de saison sera attribué si le vainqueur du classement Junior est classé dans les 10 premiers du classement général final de la 208 Racing Cup 2020.

#### 11.2.3 Classement final 208 Racing Cup - Classement "Gentleman" (A partir de 50 ans)

Sera déclaré vainqueur du classement Gentleman de la 208 Racing Cup 2020, le pilote qui détiendra le plus grand nombre de points dans ce classement à l'issue de la dernière épreuve de la saison.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte.

### 11.3 - Remise des Prix de fin d'année

En fin de saison, PEUGEOT SPORT organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des prix. Tous les concurrents et pilotes recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix.



## CONTACTS UTILES

Peugeot Sport  
19 allée des marronniers 78035 VERSAILLES  
[www.peugeot-sport.com](http://www.peugeot-sport.com)

Racing Shop:  
+ 33 1 30 11 27 00  
[www.peugeosport-store.com](http://www.peugeosport-store.com)

Didier CLEMENT  
Responsable Compétition Clients  
[didier.clement@mpsa.com](mailto:didier.clement@mpsa.com)

Christophe VELY : [christophe.vely@mpsa.com](mailto:christophe.vely@mpsa.com)  
Conseiller Technique  
Mob : 07 61 51 37 92

Administratif: DATAWARE SYSTEM: E mail: [d.roger@dataware.fr](mailto:d.roger@dataware.fr)

Sportif : SIGNATURE : [patrick@signature-team.com](mailto:patrick@signature-team.com)

Sites : [www.peugeot-rps.com](http://www.peugeot-rps.com) / [www.peugeot-sport.com](http://www.peugeot-sport.com)